



RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

Commentaires sur les
états financiers 2017

Table des matières

1. Préambule	3
2. Service transversaux	3
2.1. Remarques d'ordre général	3-4
2.2. Commentaires sur différents comptes	4-5
2.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	5
3. Home médicalisé de la Sarine	5
3.1. Remarques d'ordre général	5
3.2. Commentaires sur différents comptes	5-6-7-8
3.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	8
4. Foyer de jour de la Sarine	9
4.1. Remarques d'ordre général	9
4.2. Commentaires sur différents comptes	9
4.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	9
5. Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine	10
5.1. Remarques d'ordre général	10
5.2. Commentaires sur différents comptes	10-11-12
5.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	12
6. Service d'ambulances de la Sarine	12
6.1. Remarques d'ordre général	12-13
6.2. Commentaires sur différents comptes	13-14
6.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	14
7. PassePartout Sarine	14
7.1. Remarques d'ordre général	14
8. Rattrapage des frais financiers des EMS	15
8.1. Remarques d'ordre général	15
9. Comptes d'investissements	15
9.1. Remarques d'ordre général	15
9.2. Commentaires sur différents comptes	15
9.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	15
10. Bilan	16
10.1. Remarques d'ordre général	16
10.2. Commentaires sur différents comptes	16-17-18
10.3. Récapitulatif comptes de bilan	19
11. Commission des indemnités forfaitaires	19
11.1. Remarques d'ordre général	19
11.2. Commentaires sur différents comptes	19
11.3. Récapitulatif comptes charges et produits.....	19

1. Préambule

L'année 2017 a été la deuxième année de fonctionnement du Réseau Santé de la Sarine (RSS) selon la nouvelle structure juridique. Pour rappel, le HMS et le SAS étaient exploités par le biais de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) qui est devenue au 1^{er} janvier 2016 le Réseau Santé de la Sarine (RSS). L'activité d'aide et de soins à domicile était quant à elle gérée par l'intermédiaire de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASDS). Cette fondation a été dissoute en date du 12 septembre 2016. A ce jour, le RSS compte 3 services principaux, à savoir :

- Home médicalisé de la Sarine (HMS)
- Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)
- Service d'ambulances de la Sarine (SAS)

Le Réseau Santé de la Sarine exploite également un foyer de jour. Cette entité dénommée « Foyer de jour de la Sarine » figure dans les comptes du HMS. Le RSS gère également la centrale téléphonique du PassePartout Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS. Ces deux activités sont intégrées dans la comptabilité du RSS et figurent distinctement dans cette dernière.

Le RSS applique les échelles de traitements de l'Etat de Fribourg. En date du 5 décembre 2016 le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une augmentation de salaire de 0.4 %. Cette donnée n'était pas connue lors de l'établissement du budget 2017. Les salaires 2017 sont donc supérieurs au budget et impactent négativement les résultats des divers services. Il faut toutefois tenir compte que la partie soins du HMS est subventionnée par l'Etat et de fait pas impactée. Concernant le SASDS le salaire du personnel soignant est pris en charge par le canton à hauteur de 30 %.

Vous trouverez également à titre informatif dans les états financiers du RSS, les comptes de fonctionnement de la Commission des indemnités forfaitaires ainsi que ceux de la Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS). Ces deux commissions sont juridiquement indépendantes du RSS. Dès le 1^{er} janvier 2018, la CODEMS sera absorbée par le RSS.

A la fin de ce document, vous trouverez le rapport de l'organe de révision de Fidusar SA pour le Réseau Santé de la Sarine qui propose d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

2. Services transversaux

2.1 Remarques d'ordre général

Les services administratifs (Direction générale « DG », finances, RH, juridique et informatique) ainsi que le Comité de direction sont répartis en fonction de clés de répartitions définies par la DG et le service des finances. La Direction générale et le service des finances ont été répartis en fonction d'une estimation du temps relatif à la gestion des services principaux et des commissions. Le service des RH est quant à lui, réparti en fonction

du nombre d'employés par service. Les charges informatiques sont réparties en fonction de l'utilisation des logiciels et du hardware.

2.2 Commentaires sur différents comptes

		comptes 2017	budget 2017	écart
0126.3000.01	Comité de direction et com.	50 557.50	15 000.00	35 557.50

Afin de simplifier la gestion des paiements des jetons de présences, les services des RH et des finances ont pris l'initiative de payer par le biais du RSS les jetons de la Commission des indemnités forfaitaires pour un montant de CHF 9'909.64 ainsi que ceux de la CODEMS pour un montant de CHF 25'556.44. Ces montants ont été refacturés par la suite comme l'indiquent les comptes. Le montant de CHF 25'556.44 comprend également les honoraires de la Cheffe de projet pour la mise en place du Centre de coordination du RSS.

		comptes 2017	budget 2017	écart
0220	Service des ressources humaines	349 422.51	423 200.00	-73 777.49

Le budget 2017 prévoyait 2.8 EPT. Le service des ressources humaines a fonctionné en 2017 avec 2 EPT aidés par des civilistes.

		comptes 2017	budget 2017	écart
0222	Service informatique	539 026.09	462 300.00	76 726.09

Suite au départ d'un collaborateur travaillant à 60 % pour notre service informatique en fin d'année 2017, le comité a donné son accord pour renforcer le service en engageant un informaticien junior à 100 % dès le 1^{er} janvier 2017. Le surcoût par rapport au budget est de CHF 28'500.00.

A fin 2016 nous avons mis en place le nouveau logiciel pour le service d'aide et de soins à domicile Carefolio. Comme ce logiciel est totalement nouveau, nos équipes, au début de l'année 2017, ont eu énormément recours au technicien de l'entreprise Tecost. Ce montant de plus de CHF 16'000.00 n'avait pas été budgétisé. De plus, la migration des antennes 5 et 6 en une seule antenne a généré un coût de CHF 4'500.00 par la même entreprise. Le lien avec le logiciel de comptabilité Opale a aussi généré des surcoûts de l'ordre de CHF 13'000.00 pour permettre d'automatiser les liens entre la facturation venant du logiciel métier du SASDS et le logiciel de facturation. Nous avons eu aussi à augmenter le nombre de sessions pour les accès au logiciel de comptabilité pour un coût de CHF 7'500.00. Ce même logiciel a migré dans une nouvelle version et le montant de CHF 5'400.00 n'avait pas été budgétisé. Dans le cadre de la gestion de notre réseau, nous avons dû faire appel au début de l'année pour permettre de soutenir notre nouvel informaticien à notre entreprise support Evok pour un montant de CHF 10'000.00.

A fin 2015, nous avons prévu de créer une provision pour la mise en place du réseau pour justement compenser ces coûts. Les montants ci-dessus sont tous en lien avec le but de la

provision et nous avons compensé le dépassement budgétaire en puisant un montant de CHF 79'441.80 dans cette provision.

2.3 Récapitulatif comptes charges et produits

	Comptes 2017	Budget 2017	Différence	%
Total des charges	1 862 936.93	1 823 500.00	39 436.93	2.12%
Total des produits	1 862 936.93	1 823 500.00	39 436.93	2.12%
Excédent de charges	-	-	-	

3. Home médicalisé de la Sarine (HMS)

3.1 Remarques d'ordre général

L'exercice 2017 boucle sur un excédent de produits de CHF 28'274.83, soit CHF 15'974.83 de recettes supplémentaires par rapport au budget et ceci malgré la prise en charge d'un montant de CHF 41'347.73 en relation avec le décompte 2016 du SPS ainsi que des dépassements importants dans les secteurs de la cuisine et du restaurant.

Cette situation favorable est principalement due au fait que les services transversaux totalisent pour le HMS un montant de CHF 456'272.45 contre un montant budgétisé de CHF 551'600.00. Un montant total de CHF 24'000.00 a été facturé à la CODEMS et à la Commission des indemnités forfaitaires pour la mise à disposition des locaux et des infrastructures du HMS. Ce montant n'avait pas été mis au budget.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

3.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2017	budget 2017	écart
4123.3010.01	HMS personnel cuisine	708 424.91	704 900.00	3 524.91
4123.3130.01	Honoraires et prest. de tiers	61 375.05	-	61 375.05

Ce secteur a été pénalisé par l'absence prolongée de plusieurs collaborateurs. Afin de palier à ce problème, nous avons dû faire appel à du personnel temporaire et à du personnel fixe. L'assurance perte de gain prend en charge le salaire des collaborateurs à partir du 3^{ème} mois et à hauteur de 80 % du salaire, ceci explique ce dépassement.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4123.3105.01	Viandes, poissons, volaille	93 477.80	102 000.00	-8 522.20
4123.3105.02	Pain et articles boulangerie	103 335.67	82 000.00	21 335.67
4123.3105.03	Lait-produits laitiers-œufs	86 826.98	82 000.00	4 826.98
4123.3105.04	Épicerie	117 268.50	82 000.00	35 268.50
4123.3105.05	Fruits et légumes	90 342.74	102 000.00	-11 657.26
4123.3105.06	Boissons pour les résidents	30 826.46	25 000.00	5 826.46
	Total	522 078.15	475 000.00	47 078.15

	Charges	Journées	Coût journalier
Comptes 2017	522 078.15	38 241	13.65
Budget 2017	475 000.00	38 325	12.39
Comptes 2016	446 624.26	39 367	11.35
Budget 2016	485 000.00	40 150	12.08
Comptes 2015	477 137.25	40 554	11.77

Le HMS employait une pâtissière. Ce poste a été supprimé à la fin de l'année 2016. Les desserts et les pâtisseries étaient fabriqués en interne mais également achetés auprès de tiers. Il était prévu que la fabrication des desserts se ferait par le personnel de cuisine. Cependant, les problèmes de personnel rencontrés pendant cet exercice n'ont pas permis une fabrication à l'interne des desserts et de ce fait ces derniers ont dû être achetés chez nos fournisseurs. Cet état de fait engendre de forts dépassements dans le compte « pain et articles de boulangerie » ainsi que dans le compte épicerie.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4123.3150.01	Entretien machines et appareils de cuisine	23 629.80	12 000.00	11 629.80

Les installations de cuisine sont vieillissantes et sont fréquemment en panne. En 2017, nous avons dû faire appel à plusieurs entreprises pour faire des réparations urgentes.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4125.3130.01	Honoraires et prest. de tiers	54 479.60	24 000.00	30 479.60

Dans le compte ci-dessus sont comptabilisées les factures du Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices en relation avec les salaires et la formation des apprentis. En 2017 un montant supplémentaire de CHF 30'754.90 a été payé à la fondation IPT. Ce montant est assimilable à du travail temporaire pour une personne. Ce dépassement est compensé par l'écart positif sur les salaires du personnel d'exploitation pour l'intendance (compte 4125.3010.01).

		comptes 2017	budget 2017	écart
4126.3144.01	Entretien et rép. immeuble	191 943.40	175 000.00	16 943.40

En plus de l'entretien standard de l'immeuble et vu sa vétusté, nous avons dû faire appel à des tiers pour diverses réparations non prévisibles.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4126.3300.02	Amortissement immeuble	504 000.00	635 600.00	-131 600.00

Des travaux de rénovation du bâtiment du HMS ont été activés en 2006 pour un montant de CHF 1'318'134.40. Ces travaux ont été amortis sur une durée de 10 ans, soit de 2007 à 2016. Le montant porté au budget 2017 tenait compte d'un dernier amortissement pour cet objet. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ce même montant a été porté comme recette au budget dans le compte 4126.4612.03 « participation CODEMS sur amortissements » et de ce fait l'impact financier est nul sur les comptes 2017.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4127.3601.01	Subv. soins : correction	41 347.73	-	41 347.73

Il s'agit du décompte correctif 2016 émanant du SPS pour les frais d'accompagnement. Les principales reprises qui ont été effectuées par le SPS sont les suivantes :

- Utilisation « excessive » de personnel temporaire, CHF 27'688.90
- Divers frais en lien avec les civilistes non pris en charge, CHF 5'852.78
- Classification différente d'une employée par rapport au SPS, CHF 5'571.80, cette personne est partie en retraite en 2017

Recettes

		comptes 2017	budget 2017	écart
4120.4220.01	Taxes de soins LAMaL (forfait caisses-maladie) RAI	4 460 405.00	4 407 400.00	53 005.00
4120.4220.02	Taxes des frais d'accompagnement RAI	2 760 942.10	2 953 700.00	-192 757.90
	Total	7 221 347.10	7 361 100.00	-139 752.90

Le budget 2017 a été effectué sur une base de 38'325 journées facturées en tenant compte des derniers tarifs connus, soit les prix de l'année 2016 ainsi que des niveaux de soins moyens du HMS. En 2017, le nombre de journées facturées est de 38'241. Globalement les niveaux de soins RAI étaient plus bas que prévu. L'incidence est visible uniquement sur les taxes des frais d'accompagnement. En effet, les tarifs pour les soins varient progressivement de CHF 11.00 par jour pour un RAI 1 à CHF 245.00 pour un RAI 12. Par contre, les niveaux des tarifs pour les frais d'accompagnement sont de CHF 13.00 par jour pour les RAI 1 et 2 et de CHF 75.00 pour les RAI 3 à 12. Toujours en lien avec les frais d'accompagnement, nous avons

facturé 3'962 journées « RAI 2 » au prix de CHF 13.00 par jour, soit un montant pour l'année 2017 de CHF 51'506.00. Ce même nombre de journées aurait « rapporté » au tarif 2016 un montant de CHF 95'088.00.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4126.4612.20	Refacturation loyer et charges à la CODEMS	12 000.00	-	12 000.00
4126.4612.21	Refacturation loyer et charges à la Commission IF	12 000.00	-	12 000.00

Le RSS met à disposition du personnel administratif pour la gestion de la CODEMS et de la Commission des indemnités forfaitaires. Ces personnes utilisent les infrastructures du HMS, c'est pourquoi nous facturons à ces deux commissions un loyer mensuel de CHF 1'000.00 comprenant également une participation aux charges de nettoyage, eau, électricité et chauffage.

3.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2017	Budget 2017	Différence	%
Total des charges	12 898 138.93	13 222 000.00	-323 861.07	-2.51%
Total des produits	12 926 413.76	13 234 300.00	-307 886.24	-2.38%
Excédent de charges à répartir	28 274.83	12 300.00	15 974.83	

4. Foyer de jour de la Sarine

4.1 Remarques d'ordre général

Le taux d'occupation pour l'année 2017 est de 71.99 %. En 2016 il était de 76.63 % et de 86.08 % en 2015.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

4.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2017	budget 2017	écart
4131.3101.01	Frais administratifs	3 930.45	13 300.00	-9 369.55
4131.3980.22	Imputations internes service des finances	3 852.35	-	3 852.35
4131.3980.26	Imputations internes service informatique	5 500.00	-	5 500.00
	Total	13 282.80	13 300.00	-17.20

Les écarts que vous trouvez dans les différents comptes administratifs sont dus à un changement de méthode de comptabilisation. Ce changement de méthode a été décidé après l'établissement du budget 2017. Dès l'année 2016, le montant figurant dans le compte 4131.3101.01 correspond à des frais effectifs. Les autres charges transitent par les comptes d'imputations internes.

Recettes

Le foyer de jour est financé par :

- les contributions des assureurs-maladie
- une participation de l'hôte
- les frais financiers qui sont facturés aux Codems
- les subventions des pouvoirs publics

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

4.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2017	Budget 2017	Différence	%
Total des charges	286 515.76	295 500.00	-8 984.24	-3.14%
Total des produits	286 515.76	295 500.00	-8 984.24	-3.14%
Excédent de charges	-	-	-	

5. Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)

5.1 Remarques d'ordre général

Au terme du bouclage des comptes, nous observons un résultat général légèrement supérieur au budget prévu (CHF 38'447.75 de déficit en plus).

En 2017, le SASDS a dû faire recours à un nombre important d'intérimaires. Cet état de fait a eu un impact négatif important sur les comptes du service. Le but était de ne pas faire appel à du personnel temporaire, ce qui explique qu'il n'y a pas de budget pour ce poste. Nous vous informons qu'au 6 avril 2018, le SASDS n'a pas dû faire recours à une agence de placement. L'augmentation des traitements 2017 de 0.4 % décidée par le Conseil d'Etat n'était pas connue lors de l'établissement du budget 2017. Comme en 2016 le service d'ergothérapie n'a pas atteint les objectifs de recettes. Ceci est dû à l'absence prolongée d'une employée. Cet exercice enregistre également une facturation des services internes supérieure au budget notamment en lien avec l'informatique. Ces 4 dépenses supplémentaires ont été compensées partiellement par un changement de méthode de comptabilisation dans les subventions. En effet, le HMS et le foyer de jour provisionnent le solde des subventions à recevoir de la part de l'Etat. Le SASDS enregistrait quant à lui uniquement les montants encaissés. Nous avons pris la décision de corriger cette situation afin d'harmoniser la comptabilité des différents services. Ce changement de méthode a engendré une recette supplémentaire de CHF 150'000.00.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

5.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2017	budget 2017	écart
4210.3011.xx	Salaires, indem. journalières et personnel temporaire	7 629 871.28	7 510 600.00	119 271.28
4210.3040.01	Allocation pour enfants	76 920.00	58 300.00	18 620.00
4210.3019.xx	Dédommagement transport	251 196.95	240 000.00	11 196.95
4210.305x.xx	Charges sociales	1 306 437.48	1 319 400.00	-12 962.52
4210.309x.xx	Formation et autres charges	26 844.45	40 500.00	-13 655.55
4210.3106.xx	Matériel	37 831.85	40 000.00	-2 168.15
	Total	9 329 102.01	9 208 800.00	120 302.01

Vous trouverez ci-dessus un tableau récapitulatif pour le « secteur 4210 soins » qui facilitera la compréhension des chiffres 2017. Comme mentionné dans les remarques générales, l'augmentation des salaires de 0.4 % décidée par le Conseil d'Etat ainsi que l'emploi de personnel temporaire a impacté négativement l'exercice 2017.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4214.3010.17	SASDS Personnel économie familiale	141 582.50	203 600.00	-62 017.50

Ce compte enregistre uniquement le personnel du SASDS avec une formation d'aide au foyer sans diplôme. Cependant les recettes d'économie familiale sont également générées par du personnel figurant dans le secteur 4210 soins. La diminution de ce compte ne peut être mise en relation avec la baisse du chiffres d'affaire du secteur économie familiale.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4216.3160.05	Loyer Antenne V	35 270.00	23 000.00	12 270.00
4216.3160.06	Loyer Antenne VI	15 750.00	21 000.00	-5 250.00
	Total	51 020.00	44 000.00	7 020.00

L'antenne V de Grolley et l'antenne VI de Farvagny ont fusionné en août 2017. La nouvelle dénomination de cette antenne est « Antenne V ». Le compte 4216.3160.05 enregistre les loyers des locaux de Grolley pour l'année entière ainsi que les loyers des nouveaux locaux à Neyruz pour 5 mois. Dans le compte 4216.3160.06 sont comptabilisés 9 loyers pour les locaux de Farvagny.

Recettes

		comptes 2017	budget 2017	écart
4210.4221.01	Evaluation et conseil OPAS	586 348.17	680 000.00	-93 651.83
4210.4221.02	Factu. examens et soins	1 750 274.61	1 650 000.00	100 274.61
4210.4221.03	Facturation soins de base complexe OPAS	2 789 646.98	2 780 000.00	9 646.98
4210.4221.05	Autres recettes prestations	6 601.50	12 000.00	-5 398.50
	Total	5 132 871.26	5 122 000.00	10 871.26

Globalement les recettes 2017 correspondent au budget. La différence négative pour les recettes d'évaluations et conseils a été compensée par la facturation des examens et des soins.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4211.4220.01	Facturation Ergothérapie	146 875.80	190 000.00	-43 124.20

Cette insuffisance de facturation est due à une absence prolongée d'une collaboratrice. La situation a été corrigée en 2018. Pour information les recettes pour le 1^{er} trimestre 2018 s'élèvent à CHF 50'116.20 pour un budget trimestriel de CHF 45'000.00.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4216.4260.06	Participations aux frais du Quadrant	9 000.00	-	9 000.00

L'administration du SASDS partage le 4^{ème} étage au Quadrant avec plusieurs autres associations, notamment l'AFAS et l'AFIPA. Le montant de CHF 9'000.00 correspond à la refacturation des charges ainsi que la mise à disposition de la salle de conférence à ces diverses associations. Les années précédentes cette refacturation était comptabilisée en diminution du compte loyer Antenne III.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4216.4510.02	Prélèvement sur réserve pour déménagement	15 000.00	-	15 000.00

Cette recette est en lien avec le regroupement des antennes de Grolley et de Farvagny à Neyruz. Le montant de CHF 15'000 correspond aux loyers payés à double ainsi qu'aux frais effectifs liés à ce déménagement.

5.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2017	Budget 2017	Différence	%
Total des charges	11 224 123.27	11 161 400.00	62 723.27	0.56%
Total des produits	6 890 675.52	6 866 400.00	24 275.52	0.35%
Excédent de charges à répartir	-4 333 447.75	-4 295 000.00	-38 447.75	

6. Service d'ambulances de la Sarine (SAS)

6.1 Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de CHF 1'105'488.24 contre un montant budgétisé de CHF 1'182'300.00. Pour information, les charges à répartir pour l'année 2016 étaient de CHF 1'112'087.86.

Cette différence de résultat positive est due principalement à l'augmentation des recettes du SAS.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

6.2 Commentaires sur différents comptes

Charges

		comptes 2017	budget 2017	écart
4220.3010.01	Charges personnel soins	2 676 013.55	2 663 300.00	12 713.55
4220.3130.01	Honoraires et prestations de tiers	25 484.00	-	25 484.00
	Total	2 701 497.55	2 663 300.00	38 197.55

L'augmentation des charges salariales est en lien principalement à l'augmentation de 0.4 % décidée par le Conseil d'Etat et à l'augmentation des interventions.

Dès l'exercice 2017 les indemnités de stages des étudiants sont versées par l'intermédiaire de la « société » Medi à Berne. Les années précédentes ces indemnités étaient versées par le biais des salaires du SAS.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4220.3106.02	Matériel d'intervention	70 379.99	55 000.00	15 379.99

Cet écart se justifie notamment par une augmentation de 160 interventions par rapport à l'année précédente.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4221.3181.02	Pertes sur débiteurs	85 087.50	80 000.00	5 087.50

Pour rappel, les factures du SAS sont envoyées directement aux patients. Les caisses-maladies remboursent aux patients 50 % de nos factures mais au maximum CHF 500.00 par année. Selon notre expérience, l'argent touché par les patients ne nous est pas forcément restitué en paiement de nos factures, ce qui entraîne un risque débiteur élevé.

Un nombre important d'actes de défaut de biens a été reçu durant l'exercice sous revue. Comme par le passé, la créance est passée en perte à ce moment-là. Les actes de défaut de biens ont été remis à la ville de Fribourg qui se chargera de contrôler la situation économique des débiteurs passés en perte. La collaboration avec la ville de Fribourg a permis un encaissement de CHF 9'915.55 moins les charges liées de CHF 5'583.10 soit un montant net de CHF 4'332.45.

A noter qu'une provision de CHF 140'000.00 pour couvrir le risque débiteurs est inscrite au bilan au 31.12.2017. Cette provision n'a pas fait l'objet de modification par rapport à l'année passée.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4222	Frais généraux	455 328.29	432 300.00	23 028.29

L'excédent de charges par rapport au budget est en lien avec une augmentation des frais d'entretien des ambulances, notamment les véhicules MESA 54 et MESA 55 qui seront remplacés en septembre 2018.

Recettes

		comptes 2017	budget 2017	écart
4220.4220.01	Factu interventions urgence	2 098 408.95	2 000 000.00	98 408.95

Cet écart est dû à l'augmentation du nombre d'interventions qui passe de 4'329 en 2016 à 4'489 en 2017.

		comptes 2017	budget 2017	écart
4220.4221.22	Prestations externes	35 360.00	25 000.00	10 360.00

Dans ce compte, sont comptabilisées les prestations en lien avec les matchs du HC Fribourg-Gottéron, pour le Morat-Fribourg ainsi que diverses manifestations. Les recettes dépendent d'évènements « non prévisibles » ainsi que du nombre de matchs du HC Fribourg-Gottéron.

6.3 Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	Comptes 2017	Budget 2017	Différence	%
Total des charges	4 492 895.06	4 402 800.00	90 095.06	2.01%
Total des produits	3 387 406.82	3 220 500.00	166 906.82	4.93%
Excédent de charges à répartir	-1 105 488.24	-1 182 300.00	76 811.76	

7. PassePartout Sarine

7.1 Remarques d'ordre général

Le Réseau Santé de la Sarine met le personnel de la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du PassePartout Sarine et pour planifier les courses de leurs deux véhicules. Cette centrale est ouverte tous les matins de la semaine.

Le montant figurant dans les états financiers de CHF 40'964.21 correspond aux charges salariales du personnel administratif du service des finances.

8. Rattrapage des frais financiers des EMS

8.1 Remarques d'ordre général

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000.00 pour la CODEMS qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt, fait pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, a permis de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS. Le solde de cet emprunt est de CHF 3'250'000.00 au 31.12.2017.

9. Comptes d'investissements

9.1 Remarques d'ordre général

Les états financiers comprennent un compte des investissements. Le compte des investissements comprend les dépenses importantes dont la durée d'utilité s'étale sur plusieurs années, inscrites à l'actif en tant que patrimoine administratif.

9.2 Commentaires sur différents comptes

Après chaque désignation de compte vous trouverez entre parenthèses la date de validation de l'investissement par l'Assemblée des délégués. Vous constaterez que des montants ont été dépensés en 2017 alors qu'il n'y avait rien au budget 2017. Il s'agit du solde des dépenses des années précédentes. A contrario, il se peut que des objets acceptés par l'Assemblée des délégués ont été mis au budget en 2017 et qui ne sont pas précédés d'une dépense en 2017. Dans ces cas, comme par exemple l'achat de vêtements de travail et l'appel malade, la dépense se fera en 2018, voire en 2019.

9.3 Récapitulatif des comptes d'investissements

	<u>Comptes 2017</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Différence</u>
Total des charges	551 999.92	1 005 000.00	-453 000.08
Total des produits	3 050.00	-	3 050.00
Montants activés au bilan	-548 949.92	-1 005 000.00	456 050.08

10. Bilan

10.1 Remarques d'ordre général

En pages 30 à 33 des états financiers, vous trouverez le bilan du Réseau Santé de la Sarine.

10.2 Commentaires sur différents comptes

Actifs

	31.12.17	31.12.16	écart
Débiteurs HMS, SAS et SASDS	3 342 527.94	2 801 030.79	541 497.15
Provision pour pertes sur débiteurs	-220 000.00	-220 000.00	-
Débiteurs nets	3 122 527.94	2 581 030.79	541 497.15

L'augmentation des débiteurs au 31.12.2017 est principalement due au SASDS. En effet les débiteurs ouverts au 31.12.2016 passent de CHF 974'596.45 à CHF 1'556'876.77. A noter que les débiteurs ouverts au 28 mars 2018 en relation avec le SASDS totalisent un montant de CHF 288'403.06 dont un montant d'anciens débiteurs (2016 et anciens débiteurs FASDS) pour CHF 46'446.80. L'augmentation des débiteurs au 31.12.2017 a été générée notamment suite à un problème informatique. En effet, l'arrondi des prestations sur les factures des soins à domicile a été supprimé et ceci pendant une période de 6 mois. Ce manque à gagner d'environ CHF 180'000 a pu être refacturé aux assurances uniquement au début du mois de février 2018. A ce jour nous n'avons pas encore tout encaissé. Les assurances ont été averties de cette problématique en automne 2017. Certaines ont suspendu le paiement des factures, ce qui a également généré cette augmentation de la position des débiteurs au bilan.

La provision pour pertes sur débiteurs se décompose comme suit :

- HMS : CHF 30'000.00
- SAS : CHF 140'000.00
- SASDS : CHF 50'000.00

Nous avons maintenu la provision globale au même niveau que celle au 31.12.2016. A noter qu'il n'y a pas eu de perte en 2017 pour le HMS et que le risque des débiteurs au 31.12.2017 est nul pour le HMS.

	31.12.17	31.12.16	écart
Diverses charges payées d'avance	3 550.00	23 928.00	-20 378.00
Avances sur salaires	-	2 950.00	-2 950.00
Décomptes et factures diverses à recevoir	37 360.45	27 634.67	9 725.78
Décompte 2015 SPS c/SASDS	-	20 476.25	-20 476.25
Indemnités de chômage à recevoir	-	28 543.55	-28 543.55
Provision décompte 2017 SPS c/SASDS	150 000.00	-	150 000.00
Total actifs de régularisation	190 910.45	103 532.47	87 377.98

Vous trouverez ci-dessus le détail du compte d'actifs de régularisation. La principale variation est due à la provision du solde des subventions 2017 à recevoir du canton pour le SASDS.

	31.12.17	31.12.16	écart
Patrimoine administratif	11 144 296.17	11 448 944.25	-304 648.08

Vous trouverez ci-dessous un tableau explicatif des mouvements du patrimoine administratif.

	Immeuble HMS	Bâtiments SAS	Investissements RSS	Investissements HMS	Investissements SAS	Investissements SASDS	Total
Valeur au 01.01.2017	9 485 214	801 110	260 226	866 091	8	36 295	11 448 944
Acquisitions	86 552		199 628	57 186	183 864	24 770	552 000
Cessions						-3 050	-3 050
Amortissements	-504 000	-63 180	-51 026	-223 594		-11 798	-853 598
Valeur au 31.12.2017	9 067 766	737 930	408 828	699 683	183 872	46 217	11 144 296

Passif

	31.12.17	31.12.16	écart
Diverses charges à payer	105 233.53	47 967.25	57 266.28
Heures, vacances et repas payés en janvier	-	124 955.77	-124 955.77
Jetons de présences payés en janvier	-	44 298.30	-44 298.30
Provision fête du personnel	47 000.00	25 000.00	22 000.00
Total passifs de régularisation	152 233.53	242 221.32	-89 987.79

La fête du personnel a eu lieu en janvier 2018, cette dernière a lieu tous les 18 mois. Pour information le coût a été de CHF 19'585.45 pour 141 participants.

		31.12.17	31.12.16	écart
Montant à rembourser aux communes		66 916.28	411 163.39	-344 247.11

Le montant de CHF 66'916.28 correspond à la différence entre les acomptes demandés aux communes en 2017 et le résultat comptable du RSS. Il est prévu que le résultat bénéficiaire du HMS de CHF 28'274.83 soit reporté au bilan et ceci afin de compenser les éventuelles pertes du HMS dans le futur. Le solde, soit CHF 38'641.45, sera porté en diminution du montant complémentaire qui devra être demandé aux communes pour la commission des indemnités forfaitaires.

		31.12.17	31.12.16	écart
Prov. heures supplémentaires et vacances		350 308.03	476 484.11	-126 176.08

La diminution de ce montant est due à une baisse d'activité en été et le paiement d'heures supplémentaires à quelques collaborateurs. Dans ce dernier cas il s'agit de mesures exceptionnelles.

		31.12.17	31.12.16	écart
Provision mise en place du RSS		37 797.35	117 239.15	-79 441.80

Cette provision a été constituée en 2015 afin de pouvoir assumer des charges extraordinaires suite à la mise en place du RSS. Un montant de CHF 79'441.80 a été utilisé pour absorber le dépassement des frais liés à l'informatique. Vous trouverez également de plus amples renseignements à ce sujet dans les commentaires en lien avec l'informatique en pages 4 et 5 de ce document.

		31.12.17	31.12.16	écart
Provision à ct pour autres droits du person.		100 000.00	100 000.00	-

Ce montant avait été constitué en 2016 suite à une revendication d'un ex-employé du RSS pour une indemnité de départ. Cette indemnité ainsi que les frais juridiques y relatifs ont été provisionnés en 2016. Le recours fait auprès du Tribunal cantonal par cette personne a été rejeté.

		31.12.17	31.12.17	écart
Réserves		299 821.90	299 821.90	-

Vous trouverez en page 33 des états financiers le détail des réserves du RSS. La plupart de ces réserves ont été constituées il y a plusieurs années. Avec l'aide de notre organe de révision nous avons pu déterminer l'affectation de certaines de ces réserves. Le service des finances du RSS doit faire des recherches complémentaires afin de déterminer le but et la date de constitution de l'ensemble de ces réserves.

10.3 Récapitulatif des comptes du bilan

	31.12.17	31.12.16	Différence	%
Total des actifs	20 448 425.08	21 413 586.66	-965 161.58	-4.72%
Total des passifs	20 448 425.08	21 413 586.66	-965 161.58	-4.72%
Différence	-	-	-	

11. Commission des indemnités forfaitaires

11.1 Remarques d'ordre général

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'aide et les soins à domicile du 8 septembre 2005 et de l'ordonnance du 14 octobre 2008 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire. Le montant maximum d'indemnité est fixé à CHF 25.00 par jour. L'évolution financière de ce poste est liée au nombre de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution.

11.2 Commentaires sur différents comptes

		comptes 2017	budget 2017	écart
	Total des charges d'admin.	98 178.14	84 100.00	14 078.14

Une collaboratrice du RSS est employée à 40 % pour s'occuper de l'administration de la commission des indemnités forfaitaires. Elle s'occupe notamment des décomptes trimestriels et de la préparation du paiement des indemnités. Jusqu'en 2016, le RSS ne facturait que la part des salaires en lien avec la commission financière. Dès 2017, le RSS facture également un loyer et une participation aux charges de locaux du HMS pour un montant mensuel de CHF 1'000.00.

		comptes 2017	budget 2017	écart
5790.3707.01	Indemnités forfaitaires versées, année en cours	3 573 817.50	3 150 000.00	423 817.50

En 2017, il y a eu 535 personnes aidantes qui ont bénéficié d'indemnités forfaitaires contre un nombre de 471 en 2016.

11.3 Récapitulatif comptes charges et produits

	Comptes 2017	Budget 2017	Différence	%
Total des charges	3'671'995.64	3'234'100.00	437'895.64	11.93%
Total des produits	-	-	-	
Excédent de charges à répartir	-3'671'995.64	-3'234'100.00	-437'895.64	